Image not found or type unknown

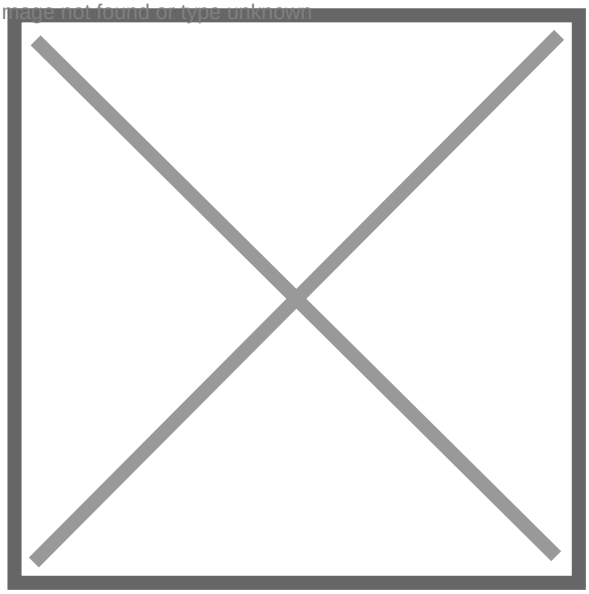

Loi concernant les cadeaux ?

Par **maximedu33110**, le **26/06/2009** à **23:52**

Bonjour,

Voici ma question : Puis je récupérer des cadeaux fait à une personne ? Les cadeaux en question :

- 2 bague
- appareil photo numérique
- bijoux : bracelet
- manteau
- Vêtement divers
- téléphone portable
- Voyage Disney

valeur : + 4500 € en tout.

La personne en question était une amie depuis 6 mois, aujourd'hui elle ne souhaite plus me parler ni même voir, du jour au lendemain et je me suis rendu compte que j'avais été abusé dans la confiance que je lui portais. J'ai également reçu des menaces et du chantage de sa part pour récupérer un sac d'une valeur de 15€ oublier chez moi qui lui appartenais . Si je ne renvoyais pas son sac, elle ne me rendait pas les clefs d'une villa que j'avais prêter a sa sœur pour 5 jours au cap ferret.

Raison de la rupture : ayant couché pendant plusieurs mois ensemble, j'ai fait l'erreur de dire a sa sœur que nous sortions ensemble . La demoiselle n'a pas aimé que j'en parle avec sa sœur : résultat elle ma rayé de sa vie.
Je souhaite récupérer les objets offerts car ses mots, son attitude et ses menaces m'ont

fortement déplus.

Y'a t'il une lois régissant les cadeaux de ce type ? Nous nous connaissions donc depuis 7 mois et j'ai la preuve (relevé de compte) que tout les achats des objets en question on été fait sur mon compte bancaire.

Nous ne souhaitons récupérer uniquement que l'appareil numérique ainsi que les bijoux .

Cordialement,

Maxime.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés